



**AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE VLAROH-CONV-OCCDP-01004**

**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE**

**UNITE DE PRODUCTION ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DU MONT-CENIS**

**COMMUNE DE BONNEVAL-SUR-ARC**

**Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	03/06/2024 – 15h30
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	1 mois
<b>Date limite de réception propositions</b>	30/06/2024 – 15h30
<b>Objet de l'occupation</b>	Prise d'eau EDF du Lenta pour neige de culture
<b>Lieu</b>	Commune : Bonneval-sur-Arc Références cadastrales : Parcelle D 1002
<b>Activité sollicitée par le demandeur</b>	Pompage en eau pour neige de culture
<b>Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement</b>	Altitude : 2 080 m NGF
<b>Type d'autorisation délivrée/ Durée</b>	Convention d'occupation temporaire du domaine concédé Durée maximum : jusqu'au 31/12/2039
<b>Conditions financières à la charge du demandeur</b>	Indemnités de pertes de production hydroélectriques Redevance annuelle d'occupation Frais de dossier
<b>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</b>	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- Maturité du projet</li><li>- Faisabilité du projet</li><li>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</li></ul>
<b>Dépôt des candidatures</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Mission Gestion d'Actifs – 134, rue de l'Etang – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux



	<p>A l'attention de Monsieur Xavier HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> <b>CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</b> <i>Objet à mentionner : Candidature COT réf VLAROH-CONV- OCCDP-01004</i></p>
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM PFA 134, rue de l'Etang 38950 Saint-Martin-le-Vinoux</p>